

Les crédits

Je ne voudrais pas dénigrer les députés qui décideraient d'adhérer au régime simplement parce qu'ils prennent tout d'abord conscience du fait qu'ils consacrent beaucoup d'années de leur vie au service du public. Ils ont l'obligation, et tous les Canadiens le pensent, d'assurer leur sécurité et celle de leur famille en vue de leur retraite. C'est pourquoi je suppose que la plupart des députés voudront continuer de bénéficier de la protection du régime et en faire partie.

Nous examinerons le régime pour en faire un meilleur régime, pour le réformer, le rendre plus raisonnable. C'est ce que les Canadiens attendent de nous et nous le ferons, comme nous l'avons promis.

• (1315)

Mme Grey: Un député d'une quarantaine d'années peut encore encaisser des prestations.

Mme Catterall: Il n'a pas dit cela.

M. Eggleton: Non, je n'ai pas dit cela. Je ne sais pas combien de fois je devrai répéter que nous tâchons de répondre aux réticences des Canadiens devant le fait qu'une pension soit versée à quelqu'un qui est dans la quarantaine. Notre réforme en tiendra compte, mais la députée semble ne pas vouloir comprendre.

Mme Grey: Donc, Mary ne devrait pas être admissible tant qu'elle est dans la quarantaine.

M. Eggleton: Selon les calculs actuariels, le régime est solide, si c'est le rapport de six pour un qui l'inquiète. Je crois qu'il vaut aussi la peine de mentionner que le taux de cotisation des députés est très élevé. Leur cotisation est de 11 p. 100. C'est beaucoup d'argent que chaque député investit dans le régime.

Je répète que la députée ne doit pas confondre la période d'acquisition des droits à pension et les prestations perçues. Nous étudierons la question de l'âge minimum pour commencer à toucher des prestations. La période d'acquisition des droits à pension est la période d'admissibilité. En fait, cette période est plus longue que pour la plupart des autres régimes de pension au Canada. Je ne vois donc absolument pas en quoi cela devrait préoccuper le troisième parti, qui a vraiment choisi le mauvais cheval de bataille.

Les réformistes ont réagi prématurément. Il s'en sont pris à la période d'acquisition des droits à pension parce qu'ils ne semblent pas comprendre que cela n'a rien à voir avec le versement des prestations. Ils ne semblent pas comprendre non plus que le gouvernement respectera ses engagements formulés dans le livre rouge, mais il le fera.

Mme Catterall: Tâchez d'écouter, Deborah.

La présidente suppléante (Mme Maheu): À l'ordre. Le député a une question à poser au ministre.

M. Jim Abbott (Kootenay-Est, Réf.): Madame la Présidente, le ministre dit qu'il comprend les Canadiens et que notre effort est prématuré. Je me demande s'il comprend vraiment les Canadiens. J'ai fait quelques recherches là-dessus à l'intention

des députés qui choisissent de ne pas participer. Dans mon cas, j'ai 52 ans; si après six ans, je choisis de ne pas toucher ma pension et si j'investis les fonds qui ont été confisqués sur mon salaire dans un régime de compagnie d'assurance-vie, j'aurai un revenu de 380 \$ par mois, alors qu'un député libéral aurait un revenu indexé de 1 500 \$ par mois.

M. Eggleton: Madame la Présidente, les chiffres du député préjugent de ce qu'il y aura dans le projet de loi que nous présenterons. Je ne pense pas qu'il puisse faire cela. Cependant, qu'il ne s'inquiète pas de l'argent qu'il voulait retirer et investir. S'il décide de se retirer ou de ne pas participer au régime, qu'il se rassure; l'argent ira où il sera utile. Il ne l'aura pas. Il contribuera directement à la réduction du déficit.

M. Abbott: Et au paiement des autres députés.

M. Eggleton: C'est votre choix. Si vous ne voulez pas vous préoccuper de votre retraite, contrairement à la majorité des Canadiens. Si vous voulez vivre dangereusement, vous en avez le droit. Cependant, nous allons vous donner le choix.

M. Jim Abbott (Kootenay-Est, Réf.): Madame la Présidente, la journée se révèle plutôt intéressante. J'ai écouté la majorité du débat et, franchement, pratiquement tous les points qu'il fallait soulever l'ont été. Ce qui m'a surtout intéressé, ce sont les observations du ministre.

Il vient de dire qu'il comprenait les Canadiens et que ce que faisait aujourd'hui le Parti réformiste était prématuré. Je ne sais pas si cela résulte du fait qu'en dépit de l'existence d'un processus démocratique au sein de son parti, en vertu duquel des membres du parti se portent candidats d'abord à l'investiture du parti avant de se présenter aux élections proprement dites, il ait été un candidat nommé et qu'il semble, par conséquent, avoir perdu le contact avec le Canadien moyen. Le gouvernement ne se rend pas compte du niveau d'insatisfaction qui existe dans le pays. Cela me ramène à un débat que nous avons eu en mars, je pense. C'était à l'époque où les libéraux avaient leur congrès. Nous avons mis à l'ordre du jour la question de la Loi sur les jeunes contrevenants.

• (1320)

Selon tous les commentaires des députés d'en face, les seules circonscriptions qui s'inquiétaient de la Loi sur les jeunes contrevenants étaient les circonscriptions réformistes. C'est ce que l'on nous a répété toute la journée: «Vous êtes simplement des extrémistes, vous ne savez pas ce qui se passe réellement.»

J'ai trouvé pour le moins instructif, cette fin de semaine-là, alors que je cherchais une émission à regarder avant de me coucher, de suivre un peu le congrès libéral à la télévision. Avant de tomber endormi, j'ai eu le temps de constater que la plupart des personnes qui assistaient au congrès libéral s'entendaient pour dire que notre plus gros problème, c'est la Loi sur les jeunes contrevenants. Vous ne devinez jamais, madame la Présidente, quelle mesure le ministre de la Justice a présentée immédiatement après. C'était une mesure timide et inefficace, mais elle représentait quand même une réforme de la Loi sur les jeunes contrevenants.